



FINANCIAL
SERVICES



TOYOTA

Le Contrat de Maintenance Toyota

Confiance

Un service complet dédié aux professionnels. Evidemment.

Le Contrat de Maintenance Toyota

qui financent leur Toyota en Crédit Bail.

Une prestation complète pour les professionnels qui comprend* :

- Les révisions obligatoires selon les préconisations** Toyota.
- Les appoints d'huile, de liquide de refroidissement, de liquide de freins entre 2 entretiens.
- Un contrat pouvant aller jusqu'à 5 ans ou 150 000 km.
- Le remplacement des pièces d'usure*.
- Le lavage de votre véhicule.
- Le véhicule de remplacement en catégorie B le temps de la révision.
- Le contrôle technique pour les contrats dont la durée est supérieure à 48 mois.
- La garantie pièces et main d'œuvre et l'assistance 24h/24 et 7j/7 en France et à l'étranger, dans la limite de la durée et du kilométrage souscrits*.



Bénéficiez de la Garantie Mobilité* en choisissant **un véhicule hybride** de la gamme Toyota

Sur simple appel, nous organisons votre RDV entretien avec la réservation d'un véhicule de remplacement. Ou, si vous préférez nous venons chercher votre véhicule à votre domicile ou sur votre lieu de travail, nous le déposons chez votre concessionnaire pour sa révision, et vous le ramenons sur son lieu d'enlèvement.

* Suivant les conditions générales. ** Tous les ans ou tous les 15 000 km.

pour les Professionnels

Des avantages qui vous sont strictement réservés :

- Une parfaite maîtrise de votre budget, toutes les dépenses liées au bon état de marche de votre Toyota sont prévues et budgétées dans le Contrat de Maintenance.
- Vous conservez votre mobilité en cas de révision grâce au véhicule de remplacement.
- Aucune dépense imprévue grâce à la garantie pièces et main d'œuvre.
- Vous ne subissez pas l'augmentation éventuelle des coûts d'entretien liés à la hausse du prix des pièces et à la main d'œuvre.

Avec le Contrat de Maintenance,
mon budget est maîtrisé. Evidemment.



**Demandez une étude personnalisée
à votre concessionnaire.**

Le Contrat de Maintenance par Toyota. Evidemment.

Le Contrat de Maintenance est distribué en qualité de Courtier par : Toyota France Financement, 36 bld de la République 92423 Vaucresson Cedex. Succursale de TOYOTA KREDITBANK GMBH, société de droit allemand au capital de 30 000 000 € dont le siège social est situé à Cologne (Allemagne) sous le numéro HRB 18068. Société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 412 653 180 - N° SIRET 41265318000023. Courtier en assurances immatriculé sous le numéro ORIAS 07 005 419 au registre des intermédiaire en assurances et consultable sur www.orias.fr. Garanties financières et assurance responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.512-0 et L.512-7 du Code des Assurances. Service réclamations : 36 bld de la République - 92423 Vaucresson Cedex. Exerce sous contrôle de l'ACP - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

Il est applicable aux clients professionnels ayant souscrit un contrat de Location avec Option d'Achat et fait l'objet d'un contrat souscrit par l'intermédiaire de Toyota France Financement auprès de RAC France, Société Anonyme au capital de 5 335 715 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 109, boulevard de Stalingrad - 69100 Villeurbanne.

